

Délibération n° 2025-36
Charge de mission « Évolution des sciences formelles à l'UA »

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 15 mai 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver la mise en place de la charge de mission « Évolution des sciences formelles à l'UA »

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 25
Membres présents et représentés : 25	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La charge de mission « Évolution des sciences formelles à l'UA » conformément à l'annexe est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 15 mai 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





Séance plénière du 15 mai 2025

Note de séance

Conseil d'administration
Référent : Président de l'université

Point 2e) Charge de mission

Bases légales et réglementaires

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université des Antilles, notamment l'article 7 ;

Vu la délibération 2022-02 de la réunion des élus du conseil d'administration de l'UA le 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de président de l'université des Antilles.

Description de la charge de mission « Évolution des sciences formelles à l'UA »

Le chargé ou la chargée de mission « Évolution des sciences formelles à l'UA » propose au Président de l'université des actions concrètes concernant le développement et l'évolution des sciences formelles à l'université des Antilles. Il ou elle propose notamment des projets d'envergure internationale avec des partenaires du continent américain (Caraïbes, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud) dans ce domaine. Par ses propositions, il ou elle contribue au rayonnement de l'université et l'inscrit dans les grandes politiques publiques telles que décrites par le Président de la République (*Faire de la France une puissance de l'IA*, 10,11 février 2025) ou encore par la Ministre d'État, Ministre de l'Éducation nationale, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (*Plan Filles et Maths*, 7 mai 2025).

Proposition

Sous la réserve des éventuelles propositions de modifications apportées en séance, il est proposé au conseil d'administration d'approuver : la mise en place de la charge de mission « Évolution des sciences formelles à l'UA » telle que décrite dans le présent document.